



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 28/2023

Date de convocation : 10 juillet 2023

Présents : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPAGE Jean-Marc et ROBINEAU Christian.

Excusés : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne et NOGARO Isabelle ; Monsieur ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il présente le tableau des emplois actualisé (document joint).

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour une durée de 35 heures est créé à compter du 1^{er} août 2023, dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer la fonction de comptable.

1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à 25/35^{ème} est supprimé.

Les membres du comité social territorial réunis en séance le 13 juin 2023 ont approuvé à l'unanimité la création et la suppression de poste susvisées et adopté le tableau des emplois.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent cette création et cette suppression de postes et adoptent le tableau des effectifs figurant en annexe.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 19 juillet 2023

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Marc LESPAGE

